

Le Bureau de DC pour les droits de la personne fait appliquer la Loi de DC sur les droits de la personne, laquelle proscrit toute discrimination, en raison de 19 caractéristiques, à l'encontre des personnes qui résident, visitent ou travaillent dans le District de Columbia. La Loi sur les droits de la personne interdit la discrimination en matière de *logement, d'emploi, d'installations publiques et d'établissements d'enseignement*.

**Les caractéristiques protégées en matière de logement, emploi, installations publiques et établissements d'enseignement sont les suivantes :**

- 1. Race :** classification ou association en raison de l'ascendance ou l'appartenance ethnique d'une personne
- 2. Couleur :** couleur de peau ou teint
- 3. Religion :** système de croyances, spirituelles ou non
- 4. Origine nationale :** pays ou territoire d'origine des ancêtres d'une personne
- 5. Sexe :** le sexe d'une personne, couvre également le harcèlement sexuel et le droit d'une femme à allaiter
- 6. Âge :** 18 ans ou plus
- 7. État civil :** marié(e) (avec une personne de sexe opposé ou de même sexe), célibataire, union civile, divorcé(e), séparé(e) ou veuf(ve)
- 8. Apparence personnelle :** apparence externe, sous réserve de certaines exigences ou normes professionnelles
- 9. Orientation sexuelle :** homosexualité, hétérosexualité et bisexualité
- 10. Identité et expression de genre :** identité liée au genre ou conduite, apparence, expression ou comportement, qui diffère de ce qui a été attribué à la naissance
- 11. Responsabilités familiales :** subvenir aux besoins d'une personne à charge, notamment, mais pas uniquement, les enfants, petits-enfants et parents.
- 12. Appartenance politique :** appartenance à ou appui d'un parti politique
- 13. Handicap :** déficience mentale ou physique limitant sensiblement une ou plusieurs activités importantes de la vie quotidienne (comprend le VIH/sida)

**D'autres caractéristiques s'appliquant à certains domaines sont les suivantes :**

- 14. Inscription (s'applique au logement, à l'emploi et aux installations publiques) :** être inscrit dans un établissement d'études supérieures ou d'enseignement secondaire.
- 15. Situation familiale (s'applique au logement, à l'emploi et aux installations publiques) :** être parent ou tuteur légal d'enfants âgés de moins de 18 ans
- 16. Information génétique (s'applique à l'emploi et aux installations publiques) :** l'ADN ou les antécédents familiaux susceptibles de fournir des informations sur la prédisposition ou la probabilité d'une personne à contracter une maladie ou trouble de la santé.
- 17. Source de revenu (s'applique au logement et aux établissements d'enseignement) :** l'origine des revenus d'une personne
- 18. Lieu de résidence ou de travail (s'applique au logement et aux installations publiques) :** site géographique du domicile ou de l'emploi
- 19. Statut de victime de violence dans la famille (s'applique au logement) :** victime de violence familiale, d'agression sexuelle ou de traque furtive

*Veillez noter que ces définitions ne sont pas exhaustives.*